



DANS SA SEANCE DU 13 FEVRIER 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis de construire à M. Morais Marques – Le Vieux Bourg 13 – parcelle 273 pour la création d'un appartement au rez, pose de 5 fenêtres rampantes en toitures et capteurs photovoltaïques.
- D'accepter les échantillons du bardage bois et du coloris pour les façades de la maison – parcelle 75 – P. Guiyaz, Route du Lac 5.
- De délivrer l'autorisation pour le changement de production de chaleur chez Digicall, parcelle 103 – Route de la Gare 15.

A pris note

- Que le poste mobile de la Police Cantonal sera sur notre territoire le 09 mars 2017 au matin.
- Que le Concept Police-Population compte 17 personnes inscrites.

La municipalité